**MODÈLE DE DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE POUR LA COUPURE DE NUIT**

Commune de : ……………………….........

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Extinction partielle de l’éclairage public sur le territoire de la commune à partir du .........

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d’initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d’énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l’éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d’électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l’environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l’éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D’après les retours d’expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l’extinction nocturne de l’éclairage public n’a pas d’incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l’éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d’horloges ad hoc dans les armoires de commande d’éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d’énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d’une information de la population et d’une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d’événements particuliers, l’éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par :

- …. voix pour, - …..voix contre, - …. abstentions

• DECIDE que l’éclairage public sera interrompu la nuit de x heures à x heures dès que les horloges astronomiques seront installées.

• CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d’application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d’extinction, les mesures d’information de la population et d’adaptation de la signalisation.

Le Maire

**MODÈLE D’ARRÊTÉ POUR LA COUPURE DE NUIT**

Nom de la Commune le ……..………………………

REGLEMENTATION DES COUPURES D’ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - REF :

Le Maire de la commune de …………………………………

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l’objet est d’assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l’alinéa dans sa partie relative à l’éclairage, Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l’environnement, Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement et notamment son article 41, Vu la délibération du Conseil municipal en date du ………………….. relative à la politique en matière de réduction et de suppression d’éclairage public, Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d’engager des actions volontaires en faveur des économies d’énergies et de la maîtrise de la demande d’électricité et considérant qu’à certaines heures ou certains endroits l’éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRET

Article 1 : A compter du …………………….., l’éclairage public sera totalement interrompu de … heure à … heure, sur l’ensemble de la commune ou autre. Des panneaux d’informations seront installés aux entrées de la commune. Article 2 : Le Maire de ………………………… est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Préfet du (département),

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du (département),

- Monsieur le Président Département de (département),

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ……………………..,

- Monsieur le Président du SDIS

- Monsieur le Président du (syndicat d’énergies).

Le Maire